



Licenciement pour raisons économiques

Par **Morteau**, le **29/10/2008** à **12:33**

Bonjour,
Je vais être licenciée en mars 2009 pour raisons économiques.
En juin 2004 m'ont été attribuées 29 340 options de souscription et d'achat d'actions pour lesquelles je n'ai jamais souscrites.
Que se passera-t-il lors de mon départ concernant ces options de souscription ? seront-elles perdues ou pourrais-je les souscrire ?
Vous remerciant pour votre réponse,
Bien à vous,
Géraldine

Par **adama**, le **29/10/2008** à **14:44**

Bonjour,
En général les bons de souscription d'action sont émis pendant une période donnée, en vue de l'augmentation du capital de la société.
Vous pouvez vous renseigner sur les échéances des bons, s'il n'y figurent pas, auprès de la société.

Par **Morteau**, le **29/10/2008** à **16:01**

Vous remerciant pour votre réponse.
Géraldine